

DEL F SCOLAIRE 2026



Mardi 12 mai 2026



Centres de passation du Delf scolaire
(établissements scolaires de l'académie)

INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 5 au vendredi 30 janvier 2026 à 17 heures.

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée.

Le Delf scolaire s'adresse aux élèves allophones des établissements du second degré public ou privé sous contrat de l'académie : collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques, Erea. Les élèves déjà titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français (CFG, DNB, etc.) ne peuvent pas être inscrits.

L'inscription au niveau **A1** est ouverte aux élèves allophones à partir de la classe de 6^e.

L'inscription au niveau **A2** est ouverte aux élèves allophones à partir de la classe de 5^e.

L'inscription au niveau **B1** est réservée aux seuls élèves de 3^e et de lycée.



Le **Delf** (diplôme d'études en langue française) est un diplôme officiel de français langue étrangère délivré par le ministère de l'Éducation nationale et France Éducation international. Il est valable à vie et reconnu dans le monde entier.

Les élèves allophones du second degré passent les épreuves du **Delf scolaire**. L'inscription est gratuite et les contenus des sujets sont adaptés à l'âge des candidats.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. Remplir le tableau d'inscription au Delf scolaire en vérifiant bien l'**orthographe** des noms et prénoms des élèves et en s'assurant de l'**exactitude** des données.
2. Envoyer le tableau au Casnav **au plus tard le 30 janvier 2026** : ce.casnav@ac-clermont.fr.
3. En mars 2026, le Casnav transmettra aux établissements d'inscription une convocation par candidat : **indiquer toute erreur au Casnav dès réception.**

DÉTERMINER LE NIVEAU D'INSCRIPTION

Le Delf valide les acquis et le niveau de compétences en français d'un élève. Il valorise notamment les élèves arrivés tardivement dans le système scolaire français et qui manquent de temps pour obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire. C'est néanmoins un examen facultatif. Un élève allophone peut choisir de ne pas être inscrit. Il faut aussi être attentif à ne pas mettre en échec les candidats : il vaut mieux ne pas inscrire un élève qui ne serait pas prêt et attendre la session de l'année suivante.

Ce sont les équipes pédagogiques qui déterminent le niveau d'inscription de chaque candidat, en veillant à ne pas présenter d'élève à un niveau déjà obtenu. Quel que soit le niveau présenté, tout candidat doit être alphabétisé : même au niveau A1, il faut pouvoir lire des consignes, comprendre des documents courts et rédiger des messages simples.

A1	À l'oral, le candidat peut communiquer de façon simple sur des sujets très familiers si les gens parlent lentement et distinctement. À l'écrit, il peut comprendre des documents simples, rédiger des messages très courts (40 mots) ou remplir un formulaire de renseignements.
A2	À l'oral, le candidat peut saisir l'essentiel de messages simples et avoir des échanges brefs sur des sujets plus variés qu'au niveau A1 (loisirs, scolarité, vie quotidienne). À l'écrit, il peut lire

	des textes courts (prospectus, menus, horaires) et écrire des messages pour par exemple décrire une expérience, remercier ou s'excuser (60 mots).
B1	À l'oral, le candidat peut faire face à la majorité des situations rencontrées. Il peut raconter des expériences, des événements, des projets. Il est capable de présenter son point de vue de manière organisée. À l'écrit, il peut comprendre des textes relatifs à une gamme plus étendue de sujets et rédiger des textes cohérents pour décrire expériences et impressions (160 mots).

TV5 Monde dispose d'un [test de niveau en ligne](#) utile pour déterminer le niveau d'un élève.

Même si les épreuves ont lieu en mai, quatre mois après les inscriptions, il est conseillé d'inscrire un élève à un niveau déjà acquis fin janvier.

PRÉPARATION DES CANDIDATS

L'examen du Delf consiste en 4 épreuves, quel que soit le niveau :

1. **Compréhension de l'oral (CO)** : le candidat écoute des documents enregistrés et répond à des questionnaires de compréhension.
2. **Compréhension des écrits (CE)** : le candidat répond à des questionnaires de compréhension portant sur des documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.
3. **Production écrite (PE)** : le candidat rédige un ou plusieurs textes.
4. **Production orale (PO)** : le candidat interagit à l'oral avec un jury de deux examinateurs-correcteurs.

Chacune des épreuves est notée sur 25. Pour valider son diplôme, le candidat doit obtenir la moyenne à l'examen, soit 50/100. Une note inférieure à 5/25 à l'une des épreuves est éliminatoire, même si le candidat a obtenu plus de 50/100 au total.

Les équipes pédagogiques ont à leur disposition tout un ensemble de ressources pour préparer au mieux les élèves aux épreuves du Delf scolaire :

- des exemples de sujets et des exercices d'entraînement [sur le site de France Éducation international](#) ;
- des exemples de sujets [sur le site Delf-Dalf](#) ;
- des manuels de préparation à l'examen disponibles à l'emprunt dans les locaux du Casnav de Clermont-Ferrand.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'EXAMEN

Les épreuves du Delf scolaire auront lieu mardi 12 mai 2026. Les candidats seront convoqués dans un des centres de passation listés page suivante.

La journée s'organise en deux temps :

1. L'épreuve collective du matin débute à 9h30 et comporte à la suite les trois épreuves de CO, CE et PE. Les candidats sont rassemblés par niveau.
2. L'après-midi, à partir de 13h, les candidats sont convoqués individuellement à l'épreuve de PO. Ils interagissent à l'oral avec un jury de deux examinateurs-correcteurs après avoir travaillé leur sujet pendant dix minutes en salle de préparation.

		A1	A2	B1
Épreuve collective du matin	CO	20 min	25 min	25 min
	CE	30 min	30 min	45 min
	PE	30 min	45 min	45 min
	<i>Total</i>	<i>1h20</i>	<i>1h40</i>	<i>1h55</i>
Épreuve individuelle de l'après-midi	PO	5-7 min (10 min de préparation)	6-8 min (10 min de préparation)	15 min (10 min de préparation)

Les établissements des candidats doivent veiller à ce que tous les élèves soient bien informés de l'organisation de la journée d'examen. Ils contacteront les centres de passation pour finaliser, le cas échéant, l'organisation des repas pris par leurs élèves.

Tout établissement doit faire accompagner ses élèves le jour de l'examen.

Les candidats devront présenter, le jour de l'examen, leur convocation ainsi qu'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour, certificat de scolarité).

LES CENTRES DE PASSATION

ALLIER	Montluçon	Collège Jules Verne	Lycée Paul Constans
	Moulins	Collège Anne de Beaujeu	Collège Émile Guillaumin
	Varennes-sur-Allier	Collège Antoine de Saint-Exupéry	
	Vichy / Cusset	Collège Maurice Constantin Weyer	Collège Jules Ferry Lycée Albert Londres
CANTAL	Aurillac	Collège Jules Ferry	Collège La Jordanne
	Saint-Flour	Collège La Vigière	
HAUTE-LOIRE	Brioude	Erea Alexandre Vialatte	
	Le Puy-en-Velay / Espaly-Saint-Marcel	Collège Jules Vallès Collège La Fayette	LP Auguste Aymard
	Yssingeaux	Collège Jean Monnet	
PUY-DE-DÔME	Aigueperse	Collège Diderot	
	Ambert	Lycée Blaise Pascal	
	Clermont-Ferrand	Collège Albert Camus Collège Blaise Pascal Collège Charles Baudelaire Collège Gérard Philipe Collège Jeanne d'Arc	Collège La Charme Collège Lucie Aubrac LP Amédée Gasquet LP Roger Claudres Lycée privé Massillon
	Issoire	LP Henri Sainte-Claire Deville	
	Riom	Collège Michel de l'Hospital	LP Marie Laurencin
	Saint-Éloy-les-Mines	Collège Alexandre Varenne	
	Thiers	Collège Antoine Audembron	

APRÈS L'EXAMEN

Mi-juin 2026, chaque établissement recevra par courriel le tableau des résultats à l'examen.

Les diplômes officiels, imprimés à Paris et envoyés au Casnav par France Éducation international, seront ensuite transmis aux établissements par voie postale début juillet 2026.

DURANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

L'équipe du Casnav de Clermont-Ferrand se tient à votre disposition pour toute question concernant l'examen du Delf scolaire et l'inscription des candidats.



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

casnav Clermont-
Ferrand

04 73 99 35 08

ce.casnav@ac-clermont.fr

